

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 26 mars 2009 portant nomination des membres de l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière

NOR : SASH0930308A

La ministre de la santé et des sports,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 11 à 14 ;
Vu le décret n° 88-981 du 13 octobre 1988 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, notamment son titre IV ;
Vu l'arrêté du 4 août 2005 modifié portant nomination des membres de l'Observatoire national des métiers de la fonction publique hospitalière ;
Vu les résultats aux élections organisées pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires proclamés le 21 décembre 2007 ;
Vu les désignations effectuées par l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France et la Fédération hospitalière de France ;
Vu les propositions formulées par les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SUD santé sociaux, CFTC, CFE-CGC, UNSA santé sociaux et SNCH,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 4 août 2005 est modifié comme suit :
Sont désignés pour siéger à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière en qualité de représentants des ministres compétents :

- la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant, président ;
- le directeur général de la santé ou son représentant ;
- le directeur de la sécurité sociale ou son représentant ;
- le directeur général de l'action sociale ou son représentant ;
- le directeur du budget ou son représentant.

Article 2

Sont désignés pour siéger à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière en qualité de représentants des assemblées délibérantes :

a) Au titre de l'Assemblée des départements de France :

Titulaire : M. VIROLE (Claude).

Suppléant : M. HURABIELLE (Claude).

b) Au titre de l'Association des maires de France :

Titulaire : M. BILLAULT (Francis).

Suppléant : Mme GILLOT (Dominique).

c) Au titre de la Fédération hospitalière de France :

Titulaire : M. BERNARD (Serge).

Suppléant : Mme VIDAL-BOYER (Hélène).

Article 3

Sont désignés pour siéger à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière en qualité de représentants des directions des établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée :

- a) Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ou son représentant :
Titulaire : Mme BARBIER (Nadine).
Suppléante : Mme DAUTEL (Anne-Claude).
- b) Deux directeurs d'établissements énumérés aux 1^o, 2^o et 3^o de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, dont un directeur général du centre hospitalier régional, désignés par le ministre de la santé et des sports :
- Le directeur général du centre hospitalier universitaire de Dijon ;
Titulaire : M. PONS (Pierre-Charles).
Suppléant : M. CARRIERE (Bruno), directeur de la maternité régionale de Nancy.
- Le directeur du centre social d'Argonne (Les Islettes) ;
Titulaire : M. LECRIQUE (Yves).
Suppléant : M. RUDLOFF (Guy), directeur de l'établissement médico-social de Lorquin.

Article 4

Sont désignés pour siéger à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière en qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires :

- a) Fédération de la santé et de l'action sociale CGT :
Titulaires : M. CREPEL (Philippe) ; Mme JOUCHTER (Jocelyne).
Suppléants : Mme BERNABE (Nicole) ; Mme LAHBIB (Dominique).
- b) Fédération nationale des syndicats des services de santé et des services sociaux CFTD :
Titulaires : Mme MARCHAND (Catherine) ; M. DEROCHE (Michaël).
Suppléants : Mme LEDOUX (Marie-Françoise) ; Mme DASSIS (Liliane) ; Mme RATZMANN (Angèle) ; M. ROSENBLATT (Michel).
- c) Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière :
Titulaires : M. DELRUE (Luc) ; Mme ROS (Marie-Claire).
Suppléants : M. BRUN (Fernand) ; Mme FIDRY (Brigitte) ; M. BASSET (Denis) ; Mme PUCHE (Marlène) ;
- d) Fédération nationale SUD santé et sociaux :
Titulaires : M. NICOLAON (Patrick) ; M. SALA (Jean-Marie).
- e) Fédération nationale des syndicats chrétiens des personnels actifs et retraités des services de santé et services sociaux CFTC :
Titulaire : M. CAILLIAU (Christian).
Suppléants : M. SAGEZ (Bernard) ; M. MERIAUX (Philippe).
- f) Fédération française de la santé et de l'action sociale CFE-CGC :
Titulaire : M. AMOUROUX (Thierry).
Suppléant : M. PETYST DE MORCOURT (Thierry).
- g) Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux (UNSA) :
Titulaire : M. MARTIN (Pascal).
Suppléant : M. KALB (Willy).
- h) Syndicat national des cadres hospitaliers SNCH :
Titulaire : M. Michel LOUIS-JOSEPH-DOGUE.
Suppléants : M. André RENAUD ; Mme Christine KHANI.

Article 5

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du ministère de la santé et des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale et solidarité.

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME